

esteption

SHARE

201010



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République - 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 4 mai 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2325
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre Jazz à Vienne et l'ENM
9	4	3	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président: Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s: Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Subaï

Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à Monsieur

Constant

Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Madame Lagarde

Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Excusé(e)s: Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne

Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

Délibération n°2325 : Projet de Convention de partenariat entre Jazz à Vienne et l'ENM :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du festival Jazz à Vienne 2023, il est mis en place une scène sur le site du jardin de Cybèle qui accueille les différentes formations de musiciens amateurs, dans le but de favoriser l'émergence de jeunes groupes de jazz.

Des groupes d'élèves de l'ENM se produiront dans ce cadre.

Les modalités de ce partenariat sont précisées par la convention en annexe.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM d'approuver ce partenariat et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer la convention qui en précise les conditions.

Un document annexe : Projet de Convention de partenariat entre Jazz à Vienne et l'ENM.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre du Festival Jazz à Vienne.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne

46, cours de la République 69100 Villeurbanne Tél. 04 79 68 98 27

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

Villeurbanne



CONVENTION DE PARTICIPATION 2023 Cybèle - Le Kiosque Jazz à Vienne

Entre:

Nom : Jazz à Vienne (EPIC)

Adresse : 11, rue de Goris à 38200 VIENNE

Téléphone : +33 (0) 4 74 78 87 87

Siret/NAF : 531 054 849 000 25 / NAF : 9004Z

TVA intracommunautaire : FR 87531054849

Licences : 1/1097615 - 2/1097616 - 3/107617

Site : www.jazzavienne.com /contact@jazzavienne.com

Représenté par : Samuel RIBLIER, en qualité de directeur

ci-après dénommé « Jazz à Vienne »

d'une part,

Et

Nom : Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de

Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse : 46 crs de la république 69100 Villeurbanne.

Téléphone : 04 78 68 98 27 Siret/NAF : 256 901 406 00 15

APE : 8411 Z

Licences : n°1-1045185, 2-1045187, 3-1045188

Site : www.enm-villeurbanne.fr

Représenté par : Stéphane Frioux, en qualité de Président

Ci-après dénommé « L'ENM »

d'autre part,

Préambule:

Dans le cadre du festival Jazz à Vienne 2023, Jazz à Vienne met en place une scène sur le site du jardin de Cybèle qui accueille différentes formations de musiciens amateurs, dans le but de favoriser l'émergence de jeunes groupes de jazz.

Ce programme fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permet ainsi de confronter les élèves avec le milieu professionnel.

CELA EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

La présente convention fixe les rapports des parties sus-désignées pour la représentation sur le lieu précité du spectacle suivant :

« Big band de l'ENM de Villeurbanne » et « Combo issu de L'ENM de Villeurbanne »

Article 1 - OBJET

L'ENM s'engage à présenter dans le lieu, ci-dessus décrit, une représentation du spectacle de deux groupes d'élèves issus de son département Jazz : « Big band de l'ENM de Villeurbanne » et « Combo issu de L'ENM de Villeurbanne ». L'accès au concert est gratuit. Les élèves de l'ENM ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre du concert organisé au terme de la présente convention.

Groupe « Big band de l'ENM de Villeurbanne »

<u>DATE et LIEU D'ENGAGEMENT</u> Jazz à Vienne - Jardin de Cybèle

Date : le 29 juin 2023

Nombre de concerts : 1

Ville : Vienne

Lieu de concert : Cybèle – square Vassy – 38200 VIENNE

Nombre de musiciens : 23 Loges disponibles pour le groupe : 11h00

Line-check : 11h45-12h30 Heure du concert : 12h30 Durée du spectacle : 60 minutes

Contact programmation/production : Benjamin Tanguy Tel (standard) : 04 74 78 87 87

Contact technique : benjamin.tanguy@jazzavienne.com
philippe.terrier@jazzavienne.com

Tél : 04 74 78 87 87

Groupe « Combo issu de L'ENM de Villeurbanne »

<u>DATE et LIEU D'ENGAGEMENT</u> : Jazz à Vienne - Jardin de Cybèle

Date : le 04 Juillet 2023

Nombre de concerts : 1

Ville : Vienne

Lieu de concert : Le Kiosque – square Vassy – 38200 VIENNE

Nombre de musiciens : 5 Loges disponibles pour le groupe :

Arrivée des artistes : 19h30

Line-check : 20h00-20h30

Heure du concert : 20h30

Durée du spectacle : 60 minutes

Contact programmation/production : Benjamin Tanguy Tel (standard) : 04 74 78 87 87

Contact technique : benjamin.tanguy@jazzavienne.com
Contact technique : philippe.terrier@jazzavienne.com

Tél : 04 74 78 87 87

<u>Article 3 – OBLIGATIONS DE L'ENM</u>

L'ENM s'engage à :

- Proposer un projet artistique issu de l'Ecole de musique. A ce titre, un enseignant du département jazz interviendra en amont auprès des musiciens pour préparer ces prestations
- Communiquer aux élèves les conditions du partenariat décrites à l'article 1
- Fournir en temps utile tous les éléments pour la publicité.

Article 4 – OBLIGATIONS DE JAZZ À VIENNE

JAZZ À VIENNE s'engage à :

- Fournir le lieu de la représentation en ordre de marche et assurer en outre le service du lieu.
- Mettre à disposition la backline et le matériel de sonorisation nécessaire à la représentation,
- Mettre une loge à la disposition des artistes du groupe,
- Prendre en charge les repas du soir de la représentation pour 23 personnes le 29 juin et
 5 personnes le 4 juillet
- Offrir une invitation par membre du groupe pour le concert du Théâtre Antique.

Article 5 – FORCE MAJEURE

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Seront également considérés comme cas de force majeure le cas de grève entraînant l'impossibilité de la prestation par le groupe, ainsi que les intempéries.

Aucune compensation financière ne pourra être demandée au titre de la présente clause pour tout dommage éventuel évoqué par les cas énoncés ci-dessus.

Au cas où l'une des situations susmentionnées se produirait, les parties présentes au contrat conviendront d'une date de passage du groupe, selon les disponibilités offertes par l'emploi du temps du festival.

Article 6 - ASSURANCE

L'ENM est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Jazz à Vienne déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation dans la salle.

Fait à Vienne en deux exemplaires originaux le 27/04/2023

Pour Jazz à Vienne Samuel RIBLIER

> EPIC JAZZ À VIENNE 11 RUE DE GORIS 38200 VIENNE

Pour Le Producteur

Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM de Villeurbanne Le Président, Stéphane Frioux